

Cadre de gestion

Le présent cadre de gestion vise à définir les modalités d'utilisation de l'enveloppe financière mise en place grâce au programme Signature innovation. Il est à noter que les modalités peuvent être sujettes à des modifications par le Conseil des maires de la MRC. Ces dernières sont adoptées par voie de résolution après recommandation du comité directeur.



ADOPTÉE LE 14 juillet 2021
(RÉSOLUTION 21-07-210)

1. CONTEXTE

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Ce volet a pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble.

Une MRC pourra choisir de distinguer son territoire, par exemple, par l'entremise du développement culturel, du tourisme, du développement bioalimentaire ou encore de l'accueil de nouvelles populations. Il peut s'agir de se lancer dans un nouveau domaine d'activité ou de consolider un domaine déjà bien présent sur le territoire, de le développer par des initiatives novatrices, peu ou pas explorées dans la MRC, et de bâtir ainsi sa signature, son image de marque.

Le volet Projets « Signature innovation » des MRC vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur afin de permettre à la MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de sa vision de développement. Il agit en complémentarité avec les autres volets du Fonds régions et ruralité (FRR) et avec d'autres programmes gouvernementaux.

Pour se prévaloir de ce Fonds, la MRC de La Mitis a signé le 4 mars 2021 l'entente avec le MAMH et a entrepris les différentes démarches pour conclure par la mise en place d'un cadre de gestion et des protocoles d'entente avec les bénéficiaires.

2. OBJECTIFS DU PROJET SIGNATURE INNOVATION

L'objectif général de l'entente est « Signature innovation » porte sur le virage numérique du territoire de la MRC de La Mitis dans le cadre du Fonds régions et ruralité.

Plus précisément, l'entente vise à :

- Réduire le fossé numérique qui sépare le territoire de La Mitis du reste du Québec.
- Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies numériques au sein de divers secteurs.
- Favoriser l'aisance numérique des citoyens, des entrepreneurs, et aussi de tout le personnel œuvrant au sein de l'administration municipale (employés et élus).

3. LES CHANTIERS

Chantier 1 - Le MitisLab

Projets privilégiés

La création des espaces collaboratifs

Aménagement d'espaces de travail collaboratif équipés à la fine pointe de la technologie et accessible. Possibilité de louer une salle de travail pour une petite équipe ou tout simplement de s'installer dans un espace ouvert de façon occasionnelle pour le télétravail. C'est aussi une occasion de rencontres spontanées et de créer un réseau d'échange.

La mise en place et l'animation d'une communauté virtuelle – MitisLab

Plateforme numérique et médias sociaux mis en place pour créer un espace virtuel offrant une vitrine sur l'innovation. Une activité permettant la création d'une communauté virtuelle pour se tenir au courant et prendre connaissance des derniers développements.

Tournée et sommet Le Virage

La tournée se veut principalement une campagne de promotion de l'entrepreneuriat et du virage numérique qui mettra de l'avant l'ensemble du territoire de La Mitis à travers une stratégie de création de contenu innovante. Des entrepreneurs d'ailleurs au Québec seront invités à découvrir la richesse des lieux et l'inventivité de nos entrepreneurs locaux. Cette tournée culminera par un Sommet de l'entrepreneuriat en 2025, un grand rassemblement qui mettra en lumière les ressources financières disponibles, les programmes d'accompagnement, les meilleures pratiques ainsi que le bassin d'experts-conseils qui orbitent autour du Lab. À notre connaissance, les activités prévues à ce chantier ne bénéficient pas présentement d'autres subventions gouvernementales.

Critères de sélection des projets

- Les actions proposées doivent être en concordance avec le projet Signature innovation de La MRC de La Mitis;
- la qualité du plan de financement : réalisme des coûts anticipés, contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables, confirmation des contributions;
- la qualité du plan de réalisation du projet : liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles;
- la qualité de la structure de gouvernance : relations claires entre les partenaires, modes de décision établis, expertise de l'équipe projet.

Organisme admissible

Organisme à but non lucratif
Coopérative non financière

Les taux et seuils d'aide applicables

Contribution maximal pouvant atteindre 80 % des dépenses admissibles.

Règles de gouvernance

Au 15 mai de chaque année d'opération, un plan d'action annuel, un bilan des actions ainsi qu'un bilan financier de chaque organisme concerné par le projet Signature innovation doit être déposé au comité directeur pour recommandation au Conseil de la MRC du mois de juin.

Le versement des montants se fera de la sorte :

80 % au dépôt du plan d'action

20 % au dépôt du bilan des actions et du bilan financier

Chantier 2 - Programmes de formation et d'appropriation numérique :

Projets privilégiés

La mise en place de programmes auprès d'entreprises et organismes du milieu.

Programmes de formation avec une formule pédagogique innovante (par exemple le codéveloppement) pour les entreprises et organismes dans l'analyse et le diagnostic de leurs besoins en outils numériques.

Mise en place d'outils numériques pour les participants de la formation le Virage.

Aide auprès des participants à la suite de leur participation au programme de formation pour assurer la mise en œuvre d'outils numériques.

Ce chantier est complémentaire aux autres programmes de financement disponibles pour les entreprises dont, entre autres, les programmes de Service Québec qui pourront venir soutenir leur participation à la formation et à l'appropriation.

Critères de sélection des projets

- Les actions proposées doivent être en concordance avec le projet Signature innovation de La MRC de La Mitis;
- la qualité du plan de financement : réalisme des coûts anticipés, contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables, confirmation des contributions;
- la qualité du plan de réalisation du projet : liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles;
- la qualité de la structure de gouvernance : relations claires entre les partenaires, modes de décision établis, expertise de l'équipe projet.

Organismes admissibles

Organisme à but non lucratif

Coopérative non financière

Les taux et seuils d'aide applicables

Contribution maximal pouvant atteindre 80 % des dépenses admissibles.

Règles de gouvernance

Au 15 mai de chaque année d'opération, un plan d'action annuel, un bilan des actions ainsi qu'un bilan financier de chaque organisme concerné par le projet Signature innovation doit être déposé au comité directeur pour recommandation au Conseil de la MRC du mois de juin.

Le versement des montants se fera de la sorte :

80 % au dépôt du plan d'action

20 % au dépôt du bilan des actions et du bilan financier

Chantier 3 - Transition numérique dans l'administration publique

Projets privilégiés

Repenser l'offre de services des administrations publiques tant pour la MRC que pour les municipalités du territoire de manière plus cohérente, plus intégrée et mieux adaptée en optimisant la gestion de données, les rendant plus accessibles et traitées en temps réel. Revoir l'architecture pour la rendre ouverte et plus flexible pour créer un espace à l'innovation et soutenir la transformation numérique. Cette initiative sera travaillée de concert avec des professionnels actifs dans ce domaine par exemple l'Académie de transformation numérique ainsi que le Centre de géomatique du Québec (CCTT*). Cette transition s'inspire de la stratégie de transformation numérique du Québec ainsi que des travaux effectués par le CEFRIO pour le développement de villes intelligentes.

Analyse et diagnostic de la situation actuelle dans les municipalités et la MRC

Par l'entremise de professionnels, une analyse et un diagnostic des pratiques actuelles dans les municipalités et à la MRC seront effectués en collaboration avec le personnel municipal responsable des différents services. Ainsi, ce portrait permettra d'identifier les priorités sur lesquelles les municipalités désirent explorer.

Identification des adaptations nécessaires qui feront l'objet d'un virage numérique

À partir des priorités, des scénarios de mise en œuvre seront élaborés ainsi qu'un échéancier de mise en place. Les municipalités et la MRC pourront ainsi travailler ensemble sur certaines concordances, mais aussi mettre en place des mesures personnalisées.

Mise en place des mesures identifiées

Lorsque les adaptations communes et individuelles auront été identifiées, un plan de mise en œuvre sera préparé et les travaux seront effectués en conséquence.

Programme de développement des compétences

En parallèle à l'identification des adaptations, un programme permettant d'assurer le développement des compétences sera défini pour faciliter une transition.

Il est à souligner que pour ce chantier la MRC s'assure que le soutien financier accordé exclut les dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec. En fait, la MRC désire explorer davantage les différentes avenues que peut offrir la transition numérique.

*CCTT : Centre collégial de transfert de technologie

Critères de sélection des projets

- Les actions proposées doivent être en concordance avec le projet Signature innovation de La MRC de La Mitis;
- la qualité du plan de financement : réalisme des coûts anticipés, contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables, confirmation des contributions;
- la qualité du plan de réalisation du projet : liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles;
- la qualité de la structure de gouvernance : relations claires entre les partenaires, modes de décision établis, expertise de l'équipe projet.

Organismes admissibles

MRC de La Mitis
Municipalités de La Mitis

Les taux et seuils d'aide applicables

Contribution maximal pouvant atteindre 80 % des dépenses admissibles.

Règles de gouvernance

Au 15 mai de chaque année d'opération, un plan d'action annuel, un bilan des actions ainsi qu'un bilan financier de chaque organisme concerné par le projet Signature innovation doit être déposé au comité directeur pour recommandation au Conseil de la MRC du mois de juin.

Le versement des montants se fera de la sorte :

80 % au dépôt du plan d'action
20 % au dépôt du bilan des actions et du bilan financier